

# Contre la criminalisation de la contestation et pour la liberté d'utilisation du domaine public

## REFERENDUM

Le parlement genevois vient de voter une loi dangereuse et antidémocratique qu'il convient de combattre par référendum. Élaborée par la droite dure de ce canton, cette loi est une dérive fasciste qui est totalement inacceptable dans notre société.

La droite brandit haut l'étendard de l'insécurité en nous faisant croire qu'elle innove en voulant mettre en place cette loi modifiant la loi sur la police, soit-disant pour renforcer la sécurité publique alors que des lois suffisantes existent déjà pour éloigner, voire incarcérer des personnes qui troublent l'ordre public.

Cette nouvelle loi donne à la police désormais la possibilité d'interpeller et faire dégager des personnes ou un rassemblement de simples promeneurs qui peut être interprété sur une suspicion ou délit de faciès. Elle encourage tous les actes arbitraires et dérapages que nous avons déjà pu observer dans d'autres cantons où cette loi est déjà en vigueur.

A l'heure où la crise touche de plus en plus de monde, force est de constater que non contente de faire baisser nos prestations sociales, la droite s'attaque désormais à nos droits démocratiques en cherchant à instaurer un régime policier.

Le gouvernement s'apprête donc à légaliser cette atteinte insupportable à la dignité humaine.

Le Parti du Travail, fidèle à ses principes sociaux et démocratiques, ne peut se taire devant les interdictions toujours plus nombreuses de nos libertés de mouvement et d'expression.

**Nous vous invitons donc à signer et à faire signer ce référendum.**

**Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le**

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare



Geschäftsantwortsendung Invo commerciale-ri  
Envoi commercial-réponse

Parti du Travail  
Case postale 16  
1211 Genève 8

# Contre la criminalisation de la contestation et pour la liberté d'utilisation du domaine public

*Signez le...*

## RÉFÉRENDUM

### Contre la loi modifiant la loi sur la police (Pour renforcer les libertés et restaurer la sécurité publique), du 19 février 2009 (F 1 05 - 10121)

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément au titre VI (art. 53 à 58) de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 92 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant la loi sur la police (Pour renforcer les libertés et restaurer la sécurité publique), du 19 février 2009 (F 1 05 – 10121) soit soumise à votation populaire.

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Date de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

**Nota Bene : En matière cantonale, les électrices et électeurs de communes différentes peuvent, dès 18 ans, signer sur la même feuille.**

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Le service des votations et élections certifie la validité de ... signatures.

Le contrôleur :

Genève le :

---

**A RENVOYER AU PLUS VITE (tout dernier délai le 10 avril !)**